



CYSOING

Chef lieu de canton

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PROGRAMME D'ETUDE

OCTOBRE 1989



PRESENTATION

La commune se réjouit d'accueillir sur son territoire des réalisations récentes de grande qualité.

Ne citons, par exemple, que le parc de l'Abbaye et le Collège Paul Eluard.

Les projets d'aménagements sont aujourd'hui encore nombreux aussi la Municipalité se soucie-t-elle en priorité de leur donner une cohérence qui assure leur mise en valeur réciproque et le bon fonctionnement général de la ville.

C'est pourquoi elle a décidé d'entreprendre une étude globale sur son cadre de vie s'articulant autour des thèmes suivants :

Le centre ville

Le site de l'Abbaye

Les chemins d'accès au site de l'Abbaye

Les chemins de randonnées

Les entrées de la commune

La zone d'extension urbaine

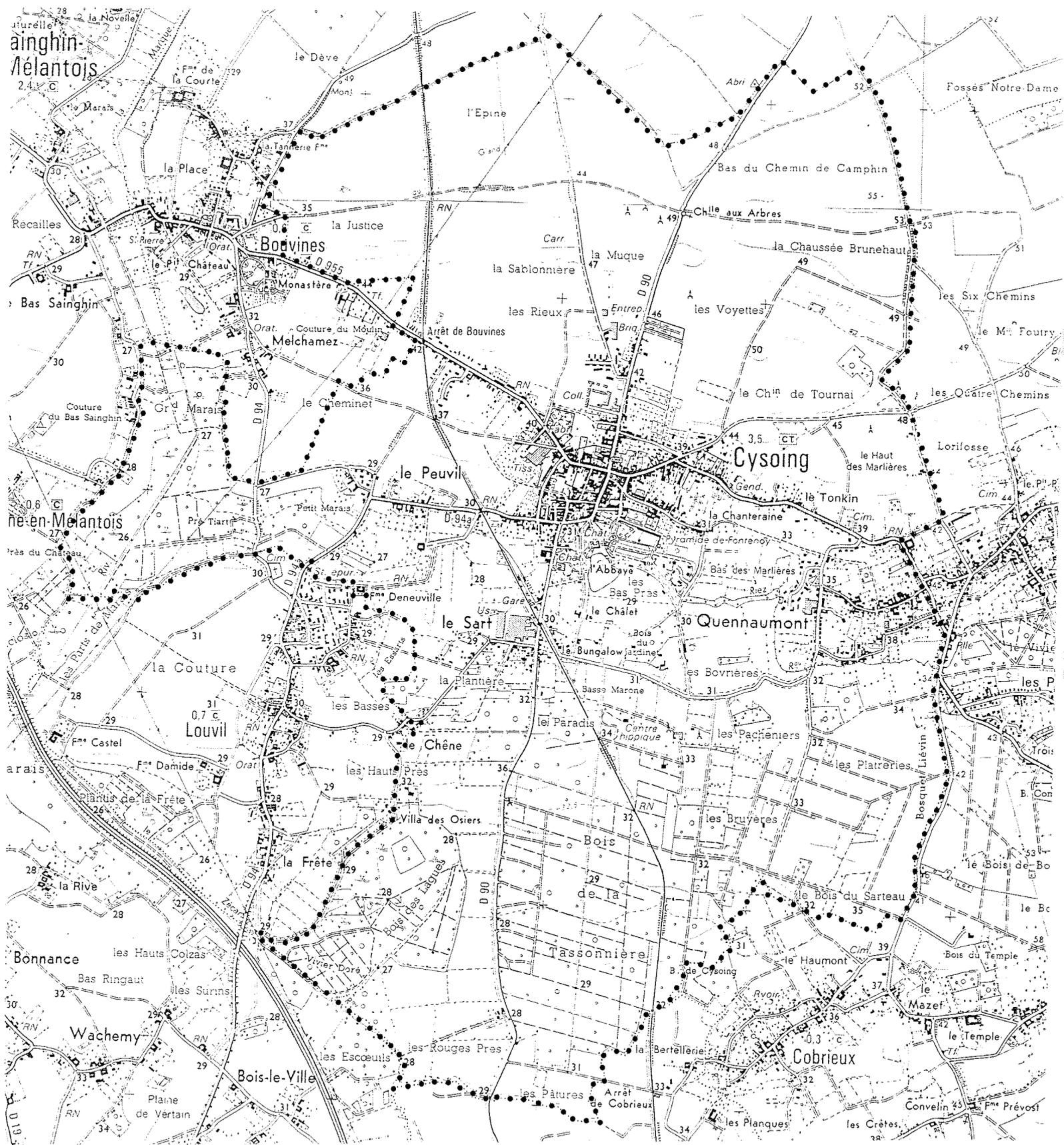
Les cimetières



Afin que l'amélioration du cadre de vie soit l'affaire de tous les habitants, une présentation publique des projets est à prévoir.

Par ailleurs, à la demande des enseignants des écoles primaires et des collèges, des ateliers portant sur l'architecture et le paysage pourront être animés par l'équipe de "l'Ecole des Passemurailles" du C.A.U.E.

TERRITOIRE COMMUNAL

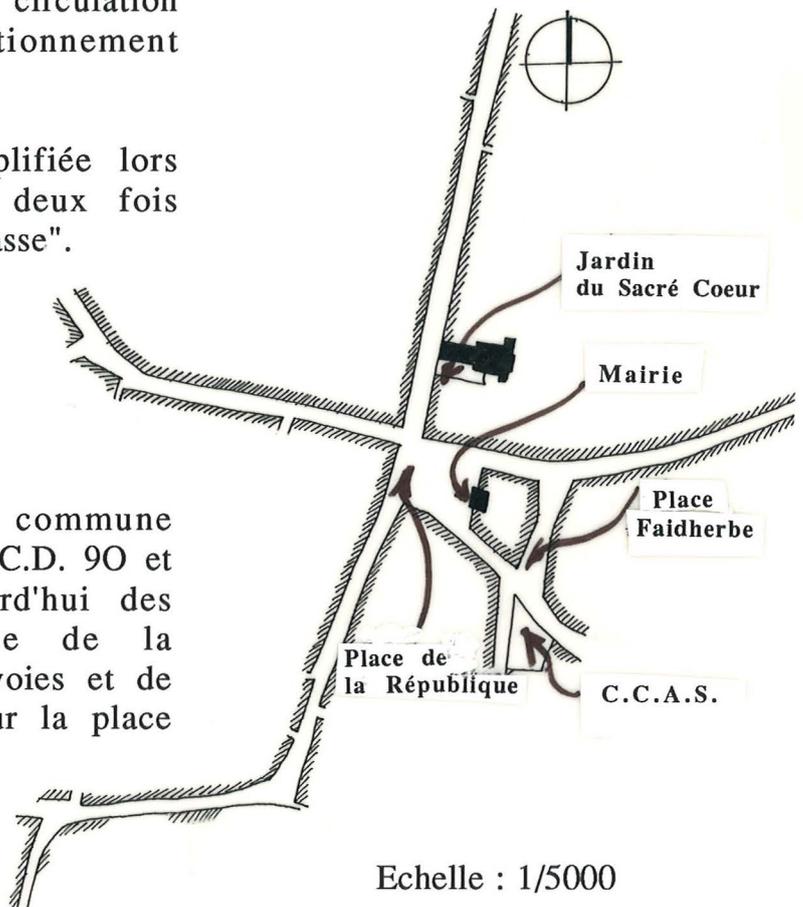


LE CENTRE VILLE

Organisé autour de deux places (la place de la République et la place Faidherbe), le centre ville laisse une impression d'activité liée à la présence de nombreux commerces, à l'intensité de la circulation et à l'importance du stationnement automobile.

Cette activité est encore amplifiée lors du marché hebdomadaire et deux fois par an, à l'occasion de la "ducasse".

Le développement de la commune autour de deux grands axes (le C.D. 90 et le C.D. 955) entraîne aujourd'hui des engorgements sur la place de la République, au carrefour des voies et de gros problèmes de priorités sur la place Faidherbe



L'aménagement de la place confirme la fonction de l'espace comme passage obligé et noeud routier. Ici la priorité est donnée à l'automobiliste :



La place apparaît comme la combinaison entre un carrefour et une aire de stationnement

Le sol est traité en enrobé noir et bandes de peinture blanche



Les panneaux indicateurs de type routier fourmillent et se présentent sans hiérarchie (la direction de Bouvines est équivalente à celle de la Pyramide de Fontenoy)

A la confusion apportée par la profusion des panneaux indicateurs s'ajoute la multiplicité des enseignes commerciales.

La qualité urbaine de la Place de la République passe alors inaperçue.

On oublie qu'à la monumentalité de l'hôtel de ville s'oppose avec bonheur l'ensemble plus modeste des maisons environnantes, dont l'architecture est encore imprégnée d'une tradition rurale. On oublie la présence du monument aux morts. On ignore les richesses du patrimoine historique, architectural et paysager de Cysoing.



La commune apparaît comme une petite ville banale, sans intérêt particulier, sans identité remarquable.

Aujourd'hui, les problèmes de circulation et de stationnement en centre ville, la destruction de l'ancienne mairie et du dispensaire pour élargir la voie Aristide Briand, la construction place Faidherbe d'un Centre de Circonscription d'Action Sociale, l'extension éventuelle de la mairie sur la place Faidherbe et le souci de valoriser le jardin du Sacré Coeur le long de l'église amènent la Municipalité à souhaiter qu'une étude globale soit menée sur l'ensemble du centre ville afin de résoudre les problèmes liés à son fonctionnement mais aussi afin de donner de Cysoing une image valorisante.

Il est essentiel que les atouts de la commune et que tous les efforts entrepris par la Municipalité pour améliorer le cadre de vie des habitants soient immédiatement perceptibles de l'espace le plus fréquenté de la ville, c'est-à-dire de son centre.

La qualité de l'aménagement dépendra de :

la résolution des problèmes fonctionnels de circulation

le respect des usages traditionnels de la place (fêtes, marchés...)

la pertinence du choix du mobilier urbain et d'une signalétique de qualité qui devra permettre une identification forte de l'ensemble des espaces publics de Cysoing en cohérence avec un éventuel schéma départemental et la charte paysagère du bassin versant de la Marque.

la création de points d'informations guidant les visiteurs à travers la ville contemporaine et la ville historique.

les efforts consentis par les commerçants pour valoriser et harmoniser leurs façades.

L'acuité de certains problèmes posés par l'organisation des places ainsi que le rôle de "vitrine" que joue le centre ville pour la commune justifie qu'une réflexion soit menée en faveur d'un nouveau schéma de circulation (cf. les voies de contournement prévues au P.O.S.).

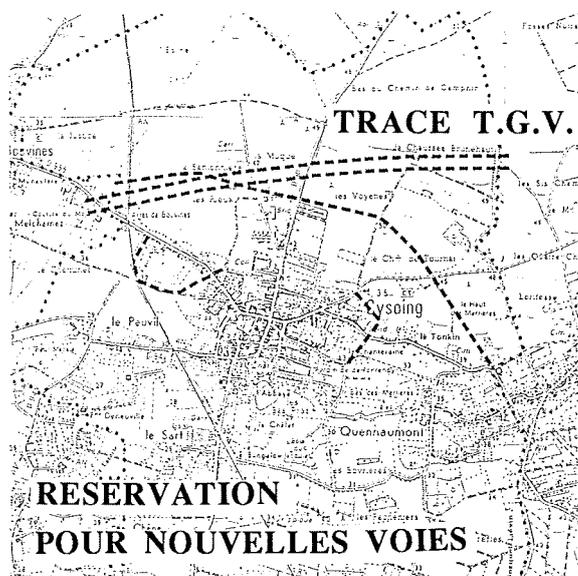
La consultation concerne les postes suivants :

1 - L'élaboration de propositions d'aménagement général du secteur des places pouvant être mises en oeuvre à long terme.

2 - Un Avant-Projet-Sommaire chiffré des aménagements de ce secteur pouvant être réalisés à brève échéance (plantations, mobilier, éclairage).

3 - Un Avant-Projet-Sommaire chiffré pour l'aménagement du jardin du Sacré Coeur.

4 - Une contribution à l'élaboration d'un cahier de recommandations architecturales portant sur les façades des deux places permettant de sensibiliser riverains et commerçants au rôle qu'ils peuvent jouer dans l'amélioration du cadre de vie. Ce cahier doit aider la municipalité à se prononcer sur les demandes de permis de construire (par exemple les demandes d'empiétement de commerces sur l'espace public par la création de vérandas). 5

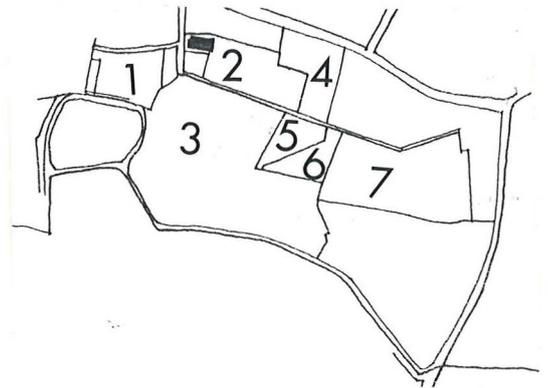


LE SITE DE L'ABBAYE



A 150 mètres de la place de la République, la rue Gambetta débouche sur le parc de l'Abbaye, premier maillon d'un vaste espace essentiellement non bâti, destiné à accueillir des équipements de loisirs et localisé sur l'ancien site de l'abbaye de Cysoing.

- 1 - Parc de l'Abbaye
- 2 - Salle des fêtes et terrain d'entraînement
- 3 - Parc privé (viviers de l'abbaye)
- 4 - Maison de retraite
- 5 - Haras de l'Abbaye
- 6 - Pyramide de Fontenoy
- 7 - Terrain d'honneur de football



Au programme déjà réalisé (réhabilitation de la la salle des fêtes aménagement du " parc de l'Abbaye" , la Municipalité prévoit d'ajouter une bibliothèque face à la maison de retraite et une salle d'exposition, un petit musée de l'Abbaye, un centre aéré et des ateliers municipaux dans le haras de l'Abbaye, devenu récemment propriété de la commune.

Il est essentiel que l'ensemble de ces projets soient spatialement cohérents, de telle sorte que ce quartier sud de la commune s'affirme comme un lieu de promenade privilégié à travers un site verdoyant et chargé d'histoire.

Pour cela, il faudra veiller à :

- assurer les liaisons piétonnes faciles entre tous les secteurs d'activités
- désenclaver l'ensemble de la zone
- décourager au maximum les liaisons automobiles internes
- signaler la pyramide de Fontenoy à partir de l'Abbaye.



- améliorer l'aspect du cheminement entre le Parc de l'Abbaye et la Pyramide de Fontenoy (en proposant par exemple une modification du mur donnant sur le terrain d'entraînement de façon à récupérer une vue sur celui-ci depuis la voie) cf. photo ci-contre.



- améliorer les abords du terrain d'honneur de football, l'accès des spectateurs, les vestiaires (destruction du portakabin).

Il est à noter que l'aménagement de nouveaux vestiaires est prévu dans les bâtiments du Haras de l'Abbaye, ce qui nécessite que le passage des joueurs soit prévu dans le jardin de la Pyramide de Fontenoy.

La consultation concerne essentiellement des espaces dont la maîtrise est publique dans un secteur qui fait l'objet d'un effort particulier de la municipalité sur le plan du cadre de vie.

Elle porte sur :

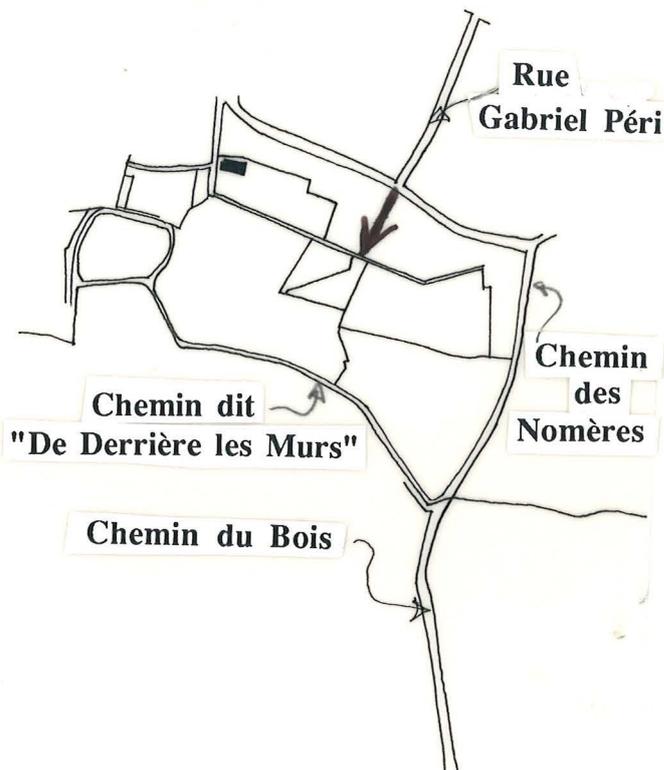
1 - L'élaboration de propositions générales permettant de fixer les options d'aménagement du site.

2 - Un Avant-Projet-Sommaire chiffré du chemin d'accès à la Pyramide de Fontenoy au départ du Parc de l'Abbaye.

3 - Un Avant-Projet-Sommaire chiffré du jardin de la Pyramide de Fontenoy.

LES CHEMINS D'ACCES AU SITE DE L'ABBAYE

Le désenclavement de la zone du Parc de l'Abbaye passe par la création de nouvelles voies (le prolongement de la rue Gabriel Péri par exemple) mais aussi par l'aménagement paysager des chemins existants



La Municipalité a déjà entrepris l'aménagement du chemin de Derrière Les Murs.

La rue Gabriel Péri et le chemin du Bois ont gardé un rôle de déserte locale qui leur confrère un caractère d'intimité propre à satisfaire le goût des promeneurs.



La consultation porte sur a réalisation de trois Avant-Projets-Sommaires chiffrés concernant :

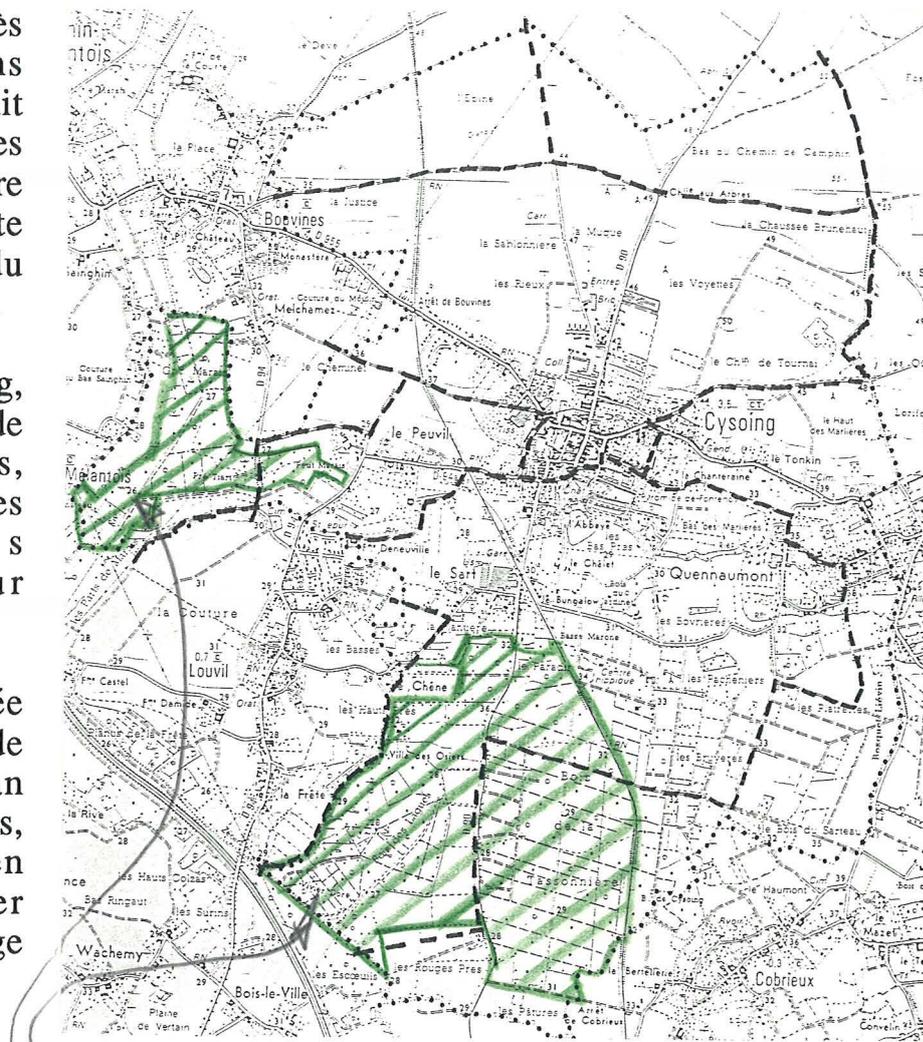
- 1 - l'aménagement de la rue Gabriel Péri
- 2 - l'aménagement du chemin des Nomères et du chemin du Bois
- 3 - la création d'un chemin de liaison entre la Pyramide de Fontenoy et le chemin des Nomères longeant le terrain d'honneur de football.

LES CHEMINS DE RANDONNEES

La commune de Cysoing, très attractive sur les plans historique et paysager a fait l'objet d'une étude de boucles de randonnées dans le cadre d'une réflexion plus vaste concernant l'ensemble du bassin versant de la Marque.

La boucle Bouvines-Cysoing, organisée autour du thème de la bataille de Bouvines, pourrait constituer l'une des trois priorités d'aménagement pour l'ensemble des sites.

La S.A.E.N. a été chargée par le Conseil Général de mettre en place un plan départemental de randonnées, elle a pour mission en particulier de proposer l'aménagement et le balisage des chemins.



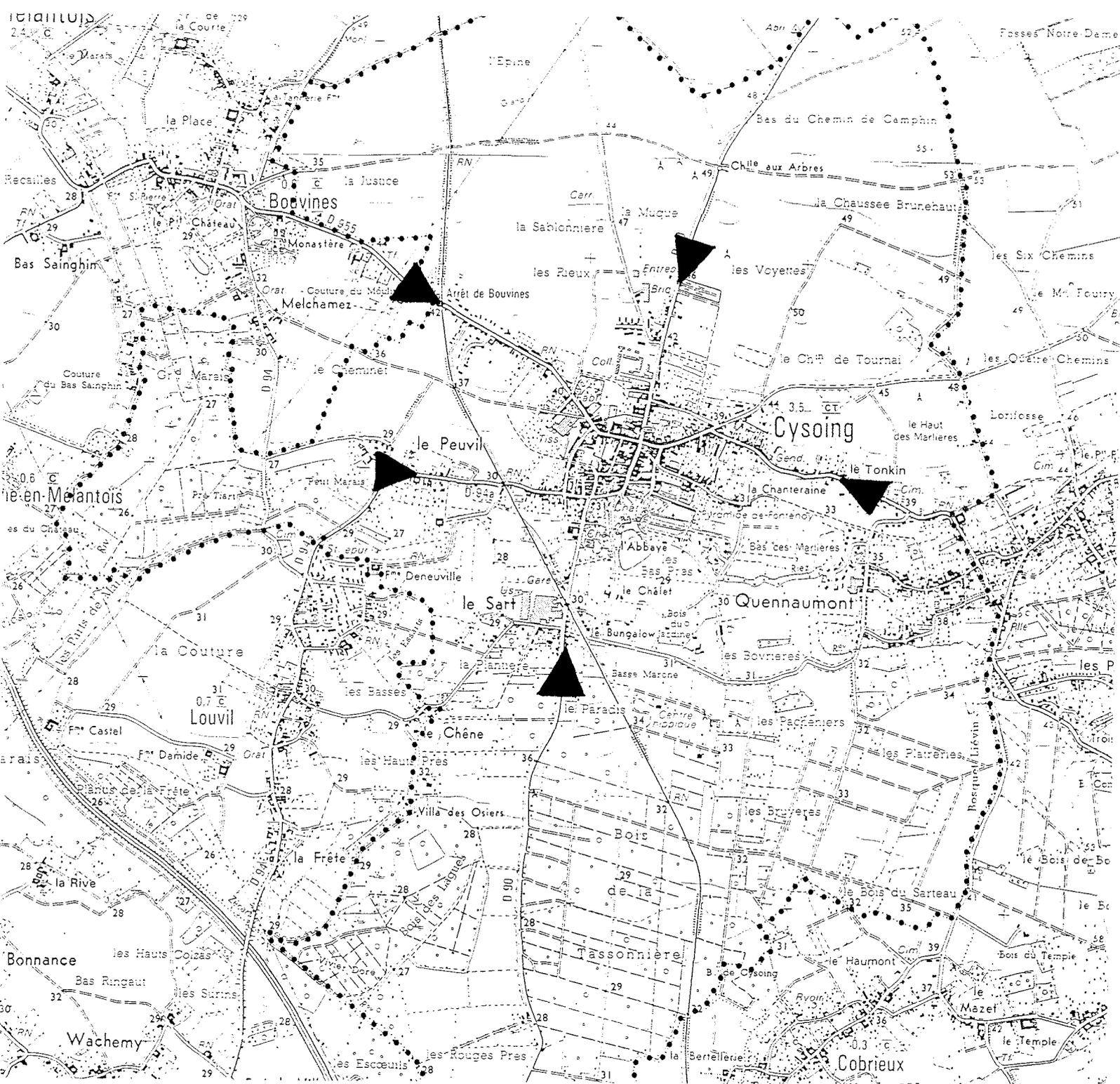
ZONES DE PREEMPTION DU DEPARTEMENT

A Cysoing, les chemins de randonnées aujourd'hui à l'étude traversent ou longent des zones en mutation (zones artisanale, commerciale ; Z.A.C. les Voyettes) L'un des objets de la réflexion (voir le chapitre suivant concernant les entrées de la ville) sera de veiller à la bonne intégration des nouveaux bâtiments dans le paysage.

La consultation concerne :

Un Avant-Projet-Sommaire d'aménagement des abords de la Chapelle aux Arbres en coordination avec la réalisation de la boucle de randonnée prévue sur le thème de la Bataille de Bouvines

LES ENTREES DE LA COMMUNE



Autres "vitrines" de la commune, ses entrées principales méritent d'être soigneusement aménagées, car elles donnent la première image du cadre de vie quand on pénètre sur le territoire.

ENTREES DU NORD PAR LE C.D. 955 ET LE C.D. 90

Les départementales 90 et 955 devraient être coupées par le passage du T.G.V. dont le tracé au nord de la commune est prévu en tranchée sur une emprise de 95 m

Aux points de rencontre des départementales et du T.G.V., et profitant du remembrement, des terrains pourraient être réservés pour permettre de signaler de façon efficace les entrées dans l'espace urbanisé.



Chapelle aux arbres sur le C.D. 90



Cimetière sur le C.D. 90

Le tracé du T.G.V. vient couper la départementale 90 entre la chapelle aux arbres et le cimetière.

Une piste cyclable longe la départementale.

Par ailleurs, pour compenser la rupture par le T.G.V. du chemin rural (route de Gruson) desservant la S.I.P.E.V., coopérative de commercialisation de l'endive et de la fraise, la municipalité a demandé à la S.N.C.F. le raccordement de la voie au C.D. 90, face au cimetière.



L'ensemble de ces projets justifie qu'une étude paysagère soit menée sur un site qui risque de connaître de grands bouleversements et qui constitue un lieu privilégié de valorisation de la commune.

Enfin, ouvrant sur la rue Thiers, les projets de Z.A.C.de construction, d'une nouvelle salle de sports et, la réalisation d'un collège donnent l'opportunité d'un traitement cohérent des abords de la rue, qui confirme les aménagements qui seront faits à l'entrée de la commune.



ENTREE A L'EST PAR LE C.D. 955

L'entrée à l'est par le C.D. 955 se fait de façon très agréable sous une double rangée d'arbres.

Seuls les abords du cimetière mériteraient d'être améliorés.

Par ailleurs, une étude d'impact devrait être menée sur le projet de création d'une zone commerciale rue Félix Demesmay, de façon à ce que l'établissement ne vienne pas défigurer le site.



ENTREE SUD LA DEPARTEMENTALE 90

Venant de Genech par la départementale 90 on longe le bois de la Tassonnière jusqu'à l'entrée dans la zone urbanisée de Cysoing. La route est ensuite traversée par une voie ferrée.

La municipalité étudie actuellement l'opportunité de créer une zone artisanale à l'ouest de la commune. Elle a réservé à ce secteur l'affectation correspondante à son P.O.S.



La rencontre entre la voie ferrée et la départementale 90 crée un site qui, une fois aménagé, peut contribuer à valoriser l'entrée sud de la commune.

ENTREE OUEST PAR LA DEPARTEMENTALE 94

La départementale 94 a longe la station d'épuration et traverse une zone humide, partiellement plantée de peupliers, avant de rencontrer quelques bâtiments ruraux dispersés, de croiser la voie de chemin de fer et enfin de pénétrer dans la zone urbanisée de la commune.

Des plantations masquant la station d'épuration, l'aménagement des délaissés le long de la voie et de son croisement avec la voie de chemin de fer pourraient notamment améliorer cette entrée dans la commune.

La consultation concerne les postes suivants :

1 - La réalisation d'un Avant-Projet-Sommaire chiffré pour chaque entrée de la commune (nombre : 5)

Une attention particulière sera apportée aux deux entrées coupées par le passage du T.G.V. en fonction des documents publiés à ce jour par la S.N.C.F.

2 - L'élaboration de propositions d'aménagement général, le long de l'emprise du T.G.V. sur le territoire communal.

3 - Un Avant-Projet-Sommaire chiffré concernant le boisement du C.D. 90 au nord de la commune (depuis son intersection avec le T.G.V. jusqu'à son intersection avec l'autoroute Lille-Tournai sur le territoire de la commune de Baisieux).

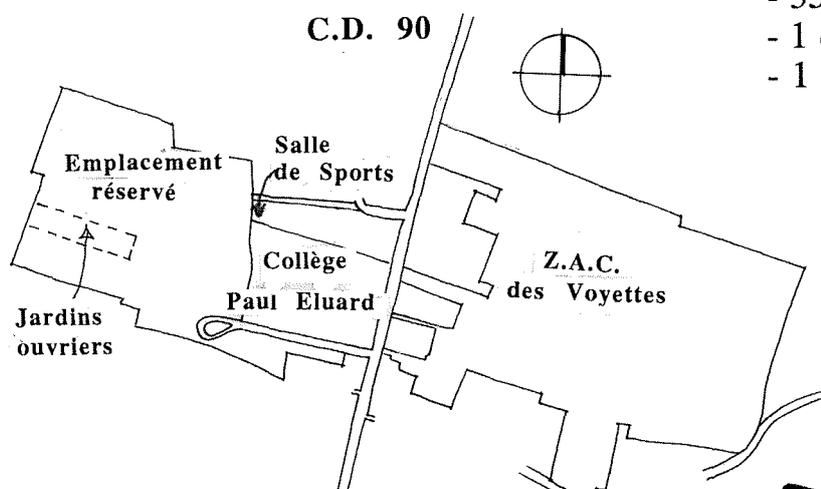
4 - L'élaboration de propositions d'aménagement général concernant le raccordement de la route de Gruson au C.D. 90 (desserte de la S.I.P.E.V.)

5 - L'élaboration de propositions d'aménagement prévisionnel de la zone d'activités artisanales située le long de la voie ferrée entre les C.D. 94 et 955 Nord-Ouest.

LA ZONE D'EXTENSION URBAINE

Au nord de la commune, une vaste zone d'extension urbaine est en cours d'aménagement. Elle comprend essentiellement la réalisation d'un programme pluri-annuel de construction de :

- 350 logements
- 1 école maternelle
- 1 parc urbain



Sa superficie totale est presque équivalente à la superficie du noyau urbanisé ancien. C'est dire si de la réussite de l'opération dépend la qualité de la ville de demain.

Elle situe pour partie en vis-à-vis du complexe scolaire comportant :

- le collège Paul Eluard mis en service à la rentrée scolaire 1989
- la construction d'une nouvelle salle de sports prévue courant 1990

La consultation concerne les postes suivants :

- 1 - Un Avant-Projet-Sommaire chiffré de l'aménagement des abords du collège et de sa voie d'accès
- 2 - Un Avant-Projet-Sommaire chiffré de l'aménagement des abords de la salle de sports
- 3 - l'élaboration de propositions d'aménagement général de la Z.A.C. des voyettes.



LES CIMETIERES

Bien qu'aménagés de façon extrêmement stricte et rationnelle, les cimetières sont devenus aujourd'hui exigus et nécessitent une extension.

Le souci de plus en plus grand de végétaliser le cadre de vie devrait imprégner aussi l'aménagement des nouveaux cimetières et nous amener à créer des cimetières paysagers comme nos voisins hollandais ou allemands.



La consultation concerne

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré de l'aménagement des deux cimetières.